# LOUVIGNY

**Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| AC1 | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 | Maison-forte inscrite le 02.11.1994. | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêt Communale de LOUVIGNY | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne à 2 circuits 400 KV N° 1 BEZAUMONT-VIGY et 400 KV N° 2 BEZAUMONT-VIGY.<br>Ligne à 2 circuits 400 KV N° 1 REVIGNY-VIGY et 225 KV N° 1 BEZAUMONT-Piquage à PELTRE. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne HTA 17,5 KV N° 26 VIGNY-ST-JURE.<br>Ligne H.T.A. N° 27 CHEMINOT - PAGNY LES GOIN, DUP par arrêté préfectoral du 31/10/1990. | RESEDA<br>Service Distribution<br>2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01 |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| PT2 | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | L.H. Saulny Fort Lorraine - Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06.10.1978. | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Direction à l'appui du numérique zonal (DANZ) Nord-Est<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>CS 92005<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2 | Servitudes de protection contre les obstacles . | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T. | Liaison hertzienne AMANVILLERS/Fort la Folie-AMANCE Grand Mont d'Amance, décret du 01.03.1985. | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Direction à l'appui du numérique zonal (DANZ) Nord-Est<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>CS 92005<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT3 | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques. | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câble T.R.N. N° 14204 | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9 |
| T1 | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov. | Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes. | LGV Est-Européenne. | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| T1 | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov. | Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes. | | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX |
| T5 | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement. | Art L.6350-1 à L.6351-5 et L.6372-8 à L.6372-10 du code des transports. Art R. 241.1 à R. 243.3, D. 242.1 à D. 242.14 et D.243-7 du Code de l'aviation civile. Arrêté du 7.06.2007 modifié (spécifications techniques pour établissement des SUP aéronautiques) | Aérodrome de METZ- NANCY-LORRAINE, arrêté ministériel du 31.08.1994, arrêté interpréfectoral du 16.02.1995 et du 09.03.1995. | Service national d'ingénierie aéroportuaire<br>Département Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Centre et Est<br>BP 606<br>210 rue d'Allemagne<br>69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT |